FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 30-mai-2025 **Date de révision** 06-oct.-2025 **Numéro de révision** 1.02

1. IDENTIFICATION

Nom du produit Febreze Air Mist Hawaiian Aloha

Identificateur de produit 21335008_RET_NG

Type de produit Produit fini - commerce de détail

Utilisation recommandée Assainisseur d’air.

Synonymes FOP: C-21335008-001

Fabricant
PROCTER & GAMBLE - Fabric and Home Care Division
Ivorydale Technical Centre
5299 Spring Grove Avenue
Cincinnati, Ohio 45217-1087 USA

Procter & Gamble Inc.O. Box 355, Station A
Toronto, ON M5W 1C5
1-800-331-3774

Courriel pgsds.im@pg.com

Numéro d'appel d'urgence Transport (24 Heure)
CHEMTREC - 1-800-424-9300
(États-Unis / Canada) or 1-703-527-3887
Mexique sans fraisdans la campagne: 01-800-681-9531

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

La norme sur la communication des renseignements à l’égard des matières dangereuses de l’OSHA ne s’applique pas aux produits de consommation tels que définis par la Loi américaine sur la sécurité des produits de consommation, qui sont utilisés comme prévu (durée et fréquence de consommation typiques). Cette FDS est offert à titre gracieux pour aider à aider dans la manipulation et l'utilisation appropriée du produit. Pour une utilisation domestique par les consommateurs, suivez les instructions de précaution et de premiers secours figurant sur l'étiquette du produit.

Ce produit est classifies sous 29CFR 1910.1200 (d) et le Règlement Canadien sur les Produits Dangereux comme suit:.

Gaz sous pression Numéro de catégorie du danger physique du SGH Gaz comprimé

Mot indicateur Attention

Dangers physiques Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Pictogrammes de danger



Conseils de prudence

Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition
P410 + P403 - Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé
P102 - Tenir hors de portée des enfants

Conseils de prudence - Entreposage Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Les ingrédients sont répertoriés selon 29CFR 1910.1200 Annexe D et l' Réglement Canadien sur les Produits Dangereux

Nom chimique	Synonymes	Trade secret	No. CAS	% en poids
Ethanol (Denaturants Listed Separately)	Ethanol (Denaturants Listed Separately)	-	64-17-5	1 - 5
D-Limonene	D-Limonene	-	5989-27-5	0.1 - 1.0

Renseignements complémentaires Les concentrations réelles de substance se situent dans les plages indiquées. Les valeurs maximales ne représentent pas nécessairement les valeurs présentes dans la formule.

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Contact avec les yeux Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Obtenir immédiatement des soins médicaux si l'irritation persiste.

Contact avec la peau aucun en utilisation appropriée.

Ingestion Pas une voie d'exposition prévue. En cas d'ingestion:. Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau.

Inhalation aucun en utilisation appropriée.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun.

Danger particulier Aucun connu.

Équipement de protection particulier pour les pompiers Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

Dispositions particulières Aucun.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

Conseils pour les services d'intervention d'urgence Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Précautions relatives à l'environnement Ne doit pas être rejeté dans l'environnement

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Aucun renseignement disponible.

Méthodes de nettoyage Aucun renseignement disponible.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.

Produits incompatibles Aucun connu.

Classification NFPA Aerosol Level 1

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	No. CAS	ACGIH TLV	OSHA PEL	Mexique
Ethanol (Denaturants Listed Separately)	64-17-5	STEL: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m³ (vacated) TWA: 1000 ppm (vacated) TWA: 1900 mg/m³	STEL (VLE-CT): 1000 ppm;

Nom chimique	No. CAS	Alberta	Québec	Ontario TWAEV	Colombie-Britannique
Ethanol (Denaturants Listed Separately)	64-17-5	TWA: 1000 ppm TWA: 1880 mg/m³	STEL: 1000 ppm	STEL: 1000 ppm	STEL: 1000 ppm

Pas de lignes directrices d'exposition pertinentes pour d'autres ingrédients

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques Aucun renseignement disponible

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	Aucun équipement de protection particulier requis
Protection des mains	Aucun équipement de protection particulier requis
Protection de la peau et du corps	Aucun équipement de protection particulier requis
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection particulier requis

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Aérosol
Aspect	transparent
Couleur	incolore À slightly jaune
Odeur	Parfums
Seuil olfactif	Non applicable

Propriété	**Valeurs**	**Remarques • Méthode**
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	
Point initial d'ébullition et plage d'ébullition	83 - 113 °C / 235 °F	
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou limite d'explosivité		
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	50 °C / 122 °F	vase clos
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible	
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	
pH	4.0	
Viscosité		
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité et/ou densité relative		
Densité relative	Aucune donnée disponible	
Masse volumique du liquide	Aucune donnée disponible	
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur relative	Aucune donnée disponible	
Caractéristiques des particules		
Dimension de particules	Aucune donnée disponible	
Distribution granulométrique	Aucune donnée disponible	

9.2. Autres informations

Teneur en COV (%) Produits conformes aux règlements de l'État fédéral et des États-Unis pour la teneur en COV des produits de consommation

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Aucun renseignement disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité Stable dans des conditions normales.

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter Aucun dans des conditions normales de traitement.

Matières incompatibles Aucun en particulier.

Produits de décomposition dangereux Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit
Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Aucun effet connu.
Contact avec la peau Aucun effet connu.
Ingestion Aucun effet connu.
Contact avec les yeux Aucun effet connu.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité aiguë Aucun effet connu.
Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucun effet connu.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucun effet connu.
Sensibilisation de la peau Aucun effet connu.
Sensibilisation des voies respiratoires Aucun effet connu.
Mutagénicité sur les cellules germinales Aucun effet connu.
Toxicité pour la reproduction Aucun effet connu.
Toxicité pour le développement Aucun effet connu.
STOT - exposition unique Aucun effet connu.
STOT - exposition répétée Aucun effet connu.
Danger par aspiration Aucun effet connu.
Cancérogénicité Aucun effet connu.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	No. CAS	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Ethanol (Denaturants Listed Separately)	64-17-5	10470 mg/kg bw (OECD 401) (Rat)	-	116.9 mg/L air (OECD 403) (Rat - 4 hours - Vapor)
D-Limonene	5989-27-5	> 2000 mg/kg bw (OECD 423) (Rat)	-	-

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

écotoxicité

Le produit ne devrait pas être dangereuse pour l'environnement.

Persistance et dégradation Aucun renseignement disponible.

Potentiel de bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Mobilité Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus/produits inutilisés Les aérosols, lorsqu'ils sont éliminés en tant que déchets, peuvent être gérés comme des déchets universels RCRA à partir de février 2020. S'ils ne sont pas éliminés en tant que déchets universels, les aérosols sont réglementés en tant que déchets dangereux réactifs D003 dans certains États en raison de leur potentiel d'explosion lorsqu'ils sont chauffés. Vérifiez auprès de votre agence nationale de l'environnement pour obtenir des conseils.

Emballage contaminé L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

Numéro UN ou numéro d'identification	UN1950
Nom officiel d'expédition	AEROSOLS
Désignation	UN1950, AEROSOLS, 2.2
Classe (s) de danger relatives au transport	2.2
Exceptions d'emballage	306
Emballage en vrac	None
Emballage autre que le vrac	None

Le produit peut être expédié en quantité limitée dans un emballage au détail L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages

IMDG

Numéro UN ou numéro d'identification	UN1950
Désignation officielle de transport de l'ONU	AEROSOLS
Désignation	UN1950, AEROSOLS, 2.2
Classe (s) de danger relatives au transport	2.2
EmS-N°	F-D, S-U

L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages.

IATA

Numéro UN ou numéro d'identification	UN1950
Désignation officielle de transport de l'ONU	AEROSOLS, NON-FLAMMABLE
Désignation	UN1950, AEROSOLS, NON-FLAMMABLE, 2.2
Classe (s) de danger relatives au transport	2.2

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

US Federal Regulations

SARA 313
Section 313 of Title III of the Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA). This product does not contain any chemicals which are subject to the reporting requirements of the Act and Title 40 of the Code of Federal Regulations, Part 372

CERCLA
This material, as supplied, does not contain any substances regulated as hazardous substances under the Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) or the Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). There may be specific reporting requirements at the local, regional, or state level pertaining to releases of this material.

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)
Ce produit ne contient aucune substance reconnue comme un polluant de l'air dangereux (HAPS) sous la section 112 des amendements du Clean Air Act de 1990

CWA (Clean Water Act)
This product does not contain any substances regulated as pollutants pursuant to the Clean Water Act (40 CFR 122.21 and 40 CFR 122.42).

US State Regulations

Nom chimique	No. CAS	New Jersey
Ethanol (Denaturants Listed Separately)	64-17-5	X

Nom chimique	No. CAS	Massachusetts
Ethanol (Denaturants Listed Separately)	64-17-5	X

Nom chimique	No. CAS	Pennsylvania
Ethanol (Denaturants Listed Separately)	64-17-5	X

Inventaires internationaux

ÉTATS-UNIS
Tous les composants ajoutés intentionnellement de ce produit (s) sont répertoriés dans l'inventaire TSCA des États-Unis

Canada
Ce produit est en conformité avec la LCPE pour l'importation par P&G

Légende
TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)
LCPE - Loi canadienne sur la protection de l'environnement

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission : 30-mai-2025
Date de révision 06-oct.-2025

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité
DS: Sensibilisant cutané
Avis de non-responsabilité.

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche signalétique